

portant validation du devis de la société Plein Ciel pour la prestation du feu d'artifice du 13 juillet 2024

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu la proposition de la société PLEIN CIEL portant sur la fourniture et la prestation de tir du feu d'artifice du 13 juillet

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société PLEIN CIEL est la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ces devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société PLEIN CIEL pour le feu d'artifice du 13 juillet pour un montant total de 5 833,33 € HT.

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 22/03/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

